

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

Le conseil de la municipalité de Egan-Sud siège en séance extraordinaire, ce mardi 30 juin 2026 à 18 :30 hrs et à laquelle étaient présents le maire M. Neil Gagnon et les conseillers suivants: M. Jean-René Martin, M. Patrick Feeny, Mme Nathalie Dault, M. Pierre Laramée, M. Gilles Patry et M. Yvan St-Amour.

Les membres du conseil ont tous reçu un avis de convocation comportant les sujets à l'ordre du jour et forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Neil Gagnon.

Madame Mélanie Lapointe, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance assistée par Madame Mariette Rochon.

2026-06-R6663 Ouverture de la séance extraordinaire du 30 juin 2026

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Patry, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adopté.

2026-06-R6664 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-amour, appuyé par la conseillère Madame Nathalie Dault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt et adoption des états financiers au 31 décembre 2025

Adopté.

2026-06-R6665 Adoption des états financiers au 31 décembre 2025

ATTENDU QUE l'auditrice indépendante Madame Marie-Claude Grondin, comptable agréé a effectué l'audit des états financiers consolidés de la municipalité d'Egan-Sud au 31 décembre 2025;

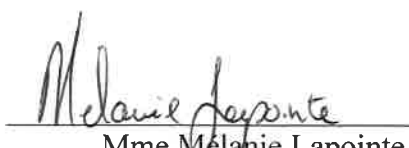
EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal adopte les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur indépendant de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025, rapports préparés et déposés par la firme Langevin Grondin CPA inc. et ce, conformément à la loi.

2026-06-R6666 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée.
Il est 18 : 40 hrs

Adopté.


M. Neil Gagnon
Maire


Mme Melanie Lapointe
Directrice générale
Greffière-trésorière